



Fiche d'information sur la Commission Internationale contre la Peine de Mort

La Commission Internationale contre la Peine de Mort (CIPM) a été créée le 7 octobre 2010 à Madrid, suite à une initiative espagnole visant à renforcer la tendance mondiale vers l'abolition de la peine de mort. La Commission Internationale a été établie en vue de contribuer, par son travail, à promouvoir, à compléter et à appuyer toute action visant à obtenir **l'abolition universelle de la peine de mort**.

La Commission internationale

La CIPM est un organisme indépendant composé de plusieurs personnalités jouissant d'un prestige international dans le domaine des droits de l'homme et qui sont engagées en faveur de l'abolition totale de la peine de mort. Parmi ses Commissaires, la CIPM compte d'anciens présidents, premiers ministres, ministres de gouvernement, hauts fonctionnaires des Nations Unies, un ancien gouverneur américain, un ancien juge et président de la Cour Internationale de Justice, un ancien juge à la Cour Européenne des droits de l'homme et un éminent universitaire. Compte tenu du prestige de ses membres et de sa représentation géographique équilibrée, la Commission Internationale jouit d'une haute visibilité sur le plan international. Elle agit en complète indépendance et s'efforce d'atteindre le niveau de neutralité le plus élevé.



Ses membres sont:

Federico Mayor (Espagne) : Président de la CIPM, ancien Directeur général de l'UNESCO et ancien Ministre de l'Education et des Sciences d'Espagne.

Giuliano Amato (Italie) : ancien Premier ministre et juge à la Cour constitutionnelle d'Italie.

Louise Arbour (Canada) : ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et ancienne procureur générale des Tribunaux pénaux internationaux pour l'Ex-Yougoslavie et le Rwanda.

Robert Badinter (France) : ancien ministre de la Justice de la France.

Mohammed Bedjaoui (Algérie) : ancien ministre des Affaires étrangères d'Algérie et ancien juge et président de la Cour internationale de justice.

Ruth Dreifuss (Suisse) : ancienne Présidente et ancienne ministre de l'Intérieur de la Confédération helvétique.

Michèle Duvivier Pierre-Louis (Haïti) : ancienne Premier ministre d'Haïti.

Hanne Sophie Greve (Norvège) : juge et vice-présidente du Tribunal pour la Norvège de l'Ouest et ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Asma Jilani Jahangir (Pakistan) : ancienne présidente de la Commission des droits de l'homme du Pakistan.

Ioanna Kuçuradi (Turquie) : titulaire de la chaire de philosophie et droits de l'homme à l'UNESCO et directrice du Centre de recherche et de mise en oeuvre des droits de l'homme de l'université de Maltepe (Turquie).

Gloria Macapagal-Arroyo (Philippines) : ancienne Présidente des Philippines.

Ibrahim Najjar (Liban) : ancien ministre de la Justice du Liban.

Bill Richardson (Etats-Unis) : ancien gouverneur du Nouveau Mexique.

Membre honoraire

José Luis Rodríguez Zapatero (Espagne) : ancien Premier ministre d'Espagne.

Membre fondateur

Rodolfo Mattarollo (Argentine), 1939-2014 : ancien secrétaire adjoint aux droits de l'homme en Argentine.



Mandat

L'abolition universelle légale de la peine de mort pour tous les crimes.

Objectifs

- **Promouvoir l'abolition de la peine de mort dans les législations** de pays qui observent un moratoire sur l'application de la peine de mort.
- **Promouvoir la mise en place d'un moratoire sur la peine de mort** dans le monde entier en vue de son abolition totale.
- **Intervenir dans des cas spécifiques et plus particulièrement dans les cas où le droit international interdit la peine capitale**, notamment lorsqu'elles touchent les mineurs, les femmes enceintes, les personnes souffrant de troubles mentaux ou lorsque que les mesures de protection du droit international sont violées.

Actions

La CIPM met en œuvre son mandat de manière diverse, notamment elle :

- intervient auprès de hauts représentants et de personnalités politiques de pays spécifiques,
- entreprend des visites dans des pays afin de discuter des questions relatives à la peine de mort ;
- coopère avec des organisations intergouvernementales, non-gouvernementales, régionales et d'autres acteurs nationaux, régionaux ou internationaux qui luttent en faveur de l'abolition de la peine de mort,
- organise des événements publics, notamment des panels de discussions, des conférences et des événements en marge de forums internationaux traitant des divers aspects de l'abolition de la peine de mort,
- lance des appels et publie des déclarations – principalement lorsque des individus courent un risque imminent d'exécution,
- participe à des conférences, séminaires, ainsi qu'à des campagnes pour mobiliser l'opinion publique en faveur de l'abolition de la peine de mort,
- diffuse des informations en publiant des rapports et en présentant des documents lors de forums internationaux,
- promeut les œuvres intellectuelles et artistiques soutenant l'abolition de la peine de mort.

Le Groupe de soutien

L'action de la CIPM est soutenue et financée par un groupe de 18 pays représentant les différentes régions du monde et qui se sont engagés en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Le Groupe de Soutien est composé des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Belgique, Espagne, France, Italie, Kazakhstan, Mexique, Mongolie, Norvège, Philippines, Portugal, République Dominicaine, Royaume-Uni, Suisse, Togo et Turquie.

Le Groupe de Soutien exerce ses fonctions sous la coordination d'une présidence annuelle assurée par rotation. L'Argentine détient actuellement la présidence jusqu'en octobre 2014. Les précédentes présidences ont été assumées par : l'Espagne d'octobre 2010 à octobre 2011, la Suisse d'octobre 2011 à octobre 2012 et la Norvège d'octobre 2012 à octobre 2013.

Le Secrétariat

La Commission et le Groupe de Soutien possède un secrétariat basé à Genève qui est responsable de l'organisation des travaux de la Commission et leur donne une continuité. En outre, le Secrétariat coordonne les activités du Groupe de Soutien et traite les informations concernant la peine de mort, en plus de la gestion quotidienne et de l'administration des fonds.

Renseignements

Pour de plus amples informations sur la Commission internationale contre la peine de mort veuillez visiter notre site internet

www.icomdp.org ou contacter le Secrétariat

Mme Asunta Vivó Cavaller

Secrétaire générale du Secrétariat de l'ICDP

Téléphone: +41 22 908 44 22. Fax : +41 22 908 62 62

Courriel: info@icomdp.org

